

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

**Nombre d'administrateurs
en exercice : 17**

Présents : 11

Quorum : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du **vendredi 19 décembre 2025**
L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf décembre
À 14 heures 00

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Martine VERNHES, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Madame Catherine CERVONI

ABSENTS :

Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Jean-Christophe MERLE, Monsieur Christian JANOT

N°16_191225

**Objet : Convention de partenariat entre
l'AMAP le Figuier de Beaudinard et le
CCAS**

Date de la convocation :

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20251219-191225_16-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
19/12/2025

Délibération n°16_191225 :

Objet : Convention de partenariat entre l'AMAP le Figuier de Beaudinard et le CCAS

Rapporteur : Madame Julie GABRIEL

EXPOSE :

Par délibération du 30 juin 2023, le CCAS a émargé à l'appel à projet de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) dans le cadre du programme Mieux manger pour tous. Le CCAS a obtenu un financement à hauteur de 11.522,00 euros pour la réalisation du projet et ce pour une durée de 3 ans. Pour rappel, ce projet permet de privilégier la consommation des fruits et légumes de saison, en privilégiant les circuits courts.

Le CCAS, via son épicerie sociale, grâce à un partenariat avec le réseau des AMAP 13 et notamment de l'AMAP le Figuier de Beaudinard, propose depuis avril 2024 la mise en place des paniers solidaires de fruits et légumes en direction des familles bénéficiaires de l'épicerie sociale. Des ateliers culinaires en lien avec les produits de la ferme ont également été mis en place par l'animatrice de l'épicerie sociale. Depuis le début de l'action, ce sont 25 ménages qui ont pu bénéficier des paniers pour une durée maximale de 12 mois.

Pour la réalisation effective du projet, le renouvellement de la convention entre l'AMAP le figuier de Beaudinard et le CCAS, définissant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat, est à adopter.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération 12-300623 du 30 juin 2023 sollicitant un financement auprès de la DREETS,

VU la convention pluriannuelle de la DREETS de mise en œuvre du programme mieux manger pour tous en date du 21 novembre 2023,

CONSIDÉRANT que l'Épicerie Sociale propose à ses bénéficiaires l'achat de denrées alimentaires à prix réduit, et notamment des fruits et légumes ;

CONSIDÉRANT que l'Épicerie Sociale propose aussi des ateliers divers, dont un atelier diététique animé par une diététicienne et des ateliers culinaires pour mettre en pratique ses conseils, afin de sensibiliser à une meilleure alimentation ;

CONSIDÉRANT que ces actions, associées au projet de proposer des paniers solidaires, toujours à prix réduit, permettent de répondre aux exigences de l'appel à projet de la DREETS ;

CONSIDÉRANT que le partenariat entre l'AMAP Les figuiers de Beaudinard et le CCAS dans le cadre de ce projet, est nécessaire à sa mise en œuvre ;

DÉCIDE :

Accusé de réception en préfecture
 013-261300412-20251219-191225_16-DE
 Reçu le 19/12/2025
 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=er=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631
 333030343132,O=CCAS AUBAGN
 E,C=FR
 19/12/2025

ARTICLE 1 : D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat entre le CCAS et l'AMAP « le figuier de Beaudinard » ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président du CCAS ou son représentant légal à signer la convention de partenariat jointe à la présente délibération.

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20251219-191225_16-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
19/12/2025